



COTISATION APEL : ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Chers parents,

Vous avez choisi de rejoindre notre communauté éducative en confiant votre (vos) enfant(s) à notre école pour l'année scolaire 2025-2026 et nous vous en remercions.

La cotisation volontaire à notre Association de Parent d'Élèves, APEL, est familiale et annuelle.

Cf : dossier « Contribution financière des familles ».

Elle s'élève à 18,50€ et est payée dans l'établissement catholique fréquenté par votre aîné de famille.

Une cotisation minimale de 6€ est perçue dans notre école si votre aîné de famille est scolarisé dans un autre établissement catholique.

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	CLASSE ACTUELLE

- ☀ 18,50€ annuels pour l'ensemble de la fratrie scolarisée dans l'école.
- ☀ 6€ annuels si l'aîné de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement catholique.

Entourer la somme adaptée à votre famille :

Cotisation APEL pour la fratrie : 18,50€ ou 6€

Circulaire à joindre au dossier « Contribution financière des familles » accompagné du chèque de 18,50€ ou de 6€ à l'ordre de « APEL Saint Nicolas ».

Merci d'inscrire votre adresse mail si vous souhaitez recevoir des informations diverses :

.....
Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons de notre dévouement.

LEMOIGNE Vincent
Président de l'APEL

École maternelle et primaire Saint Nicolas
(Établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association)
28, rue de la Carnoy 59130 Lambersart
03 20 92 28 30 secretariat@stnicolaslambersart.fr
www.stnicolaslambersart.fr